

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 14 mars 2022 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Julia-Ann Wilkins, Gabriela Opas et Julia Bourke et les conseillers messieurs Maxime Arcand, David Lisbona et Jean-Pierre Charette.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, André Ibghy, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 33 minutes.

2022-03-026 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de février 2022 ;

4.2 Adoption du règlement 2022-139 abrogeant le règlement 2018-100 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

4.3 Ajout - Retrait d'un représentant autorisé auprès de Clic Sécur (Revenu Québec) ;

4.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'obtention de plans et devis pour l'aménagement de l'Hôtel de ville ;

4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-141 abrogeant le règlement 2018-103 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ;

4.6 Acquisition d'un terrain afin de créer un parc dont les fonds seraient pris à même le fonds de parc ;

4.7 Appui à l'Ukraine ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Renouvellement de l'entente avec RIDM pour la patrouille nautique – saison 2022 ;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Octroi de contrat pour le balayage et ramassage du sable des chemins publics et du stationnement de l'hôtel de ville;

7. ENVIRONNEMENT

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 28 février 2022 ;
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-140 modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058 afin de modifier diverses dispositions ;
- 8.4 Adoption du projet de règlement 2022-140 modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058 afin de modifier diverses dispositions ;
- 8.5 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-134 sur les dérogations mineures abrogeant le règlement 2011-046 ;
- 8.6 Adoption du projet de règlement 2022-134 modifiant le règlement 2011-046 sur les dérogations mineures ;
- 8.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-135 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-059 afin de modifier diverses dispositions ;
- 8.8 Adoption du projet de règlement 2022-135 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-059 afin de modifier diverses dispositions ;
- 8.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-136 modifiant le règlement de construction numéro 2013-057 afin de modifier diverses dispositions;
- 8.10 Adoption du projet de règlement numéro 2022-136 modifiant le règlement de construction numéro 2013-057 afin de modifier diverses dispositions;
- 8.11 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2022-137 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-051 afin de faire un renvoi au règlement sur les permis et certificats pour les tarifs applicables ;
- 8.12 Adoption du premier projet de règlement numéro 2022-137 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-051 afin de faire un renvoi au règlement sur les permis et certificats pour les tarifs applicables ;
- 8.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-138 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 afin de remplacer le terme « fonctionnaires désigné » par le terme « autorité compétente » ;
- 8.14 Adoption du projet de règlement 2022-138 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 afin de remplacer le terme « fonctionnaires désigné » par le terme « autorité compétente » ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

8.15 Adoption du règlement 2021-132 modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058 afin d'ajouter une largeur minimale pour un sentier de randonnée, de modifier les dispositions relatives à la superficie et aux dimensions de terrains ainsi que d'augmenter le pourcentage et modifier certaines dispositions relatives à la cession de terrains ou au paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ;

8.16 Adoption du règlement 2021-133 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060 afin d'augmenter le pourcentage minimal de préservation du couvert forestier, de prescrire des dispositions pour la préservation du couvert forestier dans un sentier de randonnée et d'augmenter la superficie minimale des terrains dans la majorité des zones ;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. PROJET SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. DÉCLARATION DES ÉLUS

2022-03-027 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

Il est proposé par madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

2022-03-028 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de février 2022.

FONDS D'ADMINISTRATION 2022	
Déboursés (incompressibles)	
Déneigement	30 192.65 \$
Remboursement dette à long terme (capital & intérêts)	1 486.01 \$
Salaires	18 448.37 \$
DAS (retenues à la source)	11 326.75 \$
Achats	35 928.72 \$
Immobilisation	36 223.03 \$
TOTAL:	133 605.53 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

2022-03-029

4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-139 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-100 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

ATTENDU QUE l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal est imposée par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur Jean-Pierre Charrette lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 14 février 2022 ;

ATTENDU QUE toute modification à un code d'éthique et de déontologie, que ce soit pour les élus(es) ou les employés(es) municipaux, doit être faite suivant une procédure particulière prévue à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et que ces formalités ont été respectées;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2022-139 abroge le règlement 2018-100 intitulé « Règlement ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil :

D'adopter le règlement 2022-139 abrogeant le règlement 2018-100 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

2022-03-030

4.3 AJOUT - RETRAIT D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE CLIC SÉCUR (REVENU QUÉBEC)

ATTENDU la démission reçue le 17 novembre 2021 de madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière trésorière ;

ATTENDU l'embauche de madame Marie-France Matteau comme directrice générale et greffière trésorière le 13 décembre 2021 ;

ATTENDU le besoin de modifier le représentant autorisé auprès de Clic Sécur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le retrait de madame Josiane Alarie et d'ajouter madame Marie-France Matteau comme représentante auprès de Clic Sécur (Revenu Québec).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

2022-03-031 4.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'OBTENTION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DEL'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'hôtel de ville nécessite des rénovations importantes quant à la mise aux normes du bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir l'hôtel de ville afin de permettre d'aménager des espaces de bureau pour les employés et ainsi libérer la salle du conseil pour que celle-ci devienne multifonctionnelle ;

ATTENDU l'octroi de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) reçue le 21 juin 2021;

ATTENDU l'obligation de la municipalité d'utiliser ces fonds avant le 31 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière d'aller en appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les plans et devis pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

2022-03-032 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-141 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-103 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

La conseillère madame Gabriela Opas

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance, le projet de Règlement 2022-141 abrogeant le règlement 2018-103 concernant le code d'éthique des employés de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.
- Dépose le projet de règlement 2022-141.

2022-03-033 4.6 ACQUISITION D'UN TERRAIN AFIN DE CRÉER UN PARC DONT LES FONDS SERAIENT PRIS À MÊME LE FONDS DE PARC

ATTENDU QUE Conservation Manitou veut procéder à l'acquisition des lots 6 112 976, 6 113 526 et 6 113 272 cadastres Québec situé dans la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dont la superficie est d'environ 141 acres ;

ATTENDU QU'une promesse d'achat est intervenue entre Conservation Manitou et Exploitation agricole & forestière des Laurentides Inc à cet effet ;

ATTENDU QUE l'intention de la municipalité d'acheter 30,7 acres de terrain d'Exploitation agricole & forestière des Laurentides Inc situés des deux côtés du Petit Train du Nord et de créer un parc public détenu et géré par la municipalité. ;

ATTENDU QUE les quelques 141 acres au large du chemin de la Gare, y compris le sentier Nantel, seraient détenus et gérés par Conservation Manitou.

ATTENDU QUE le prix d'achat est de 100 128,05 \$ plus taxes, dont 46 000 \$ seraient payable le 31 mai 2022 et les 54 000 \$ restant seraient payables avant le 30 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE la création d'un parc municipal accessible via le Petit Train du Nord serait un gain pour la Municipalité ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'autoriser madame Marie-France Matteau directrice générale et greffière-trésorière et monsieur André Ibghy, maire, de procéder à l'achat des 30,7 acres de terrain situés des deux côtés du Petit Train du Nord afin d'y créer un parc public détenu et géré par la Municipalité.

QUE les fonds pour cet achat soit pris à même le fonds de parc avec les paiements suivants :

46 000 \$ seraient payable le 31 mai 2022 et les 54 000 \$ restant seraient payables avant le 30 novembre 2022, taxes en sus.

2022-03-034 4.7 APPUI À L'UKRAINE

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

QUE municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

2022-03-035

5.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC RIDM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE - SAISON 2022

ATTENDU les dispositions 14.3 à 14.5 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1, autorisant les municipalités à conclure une entente relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions des articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec*, pour conclure une entente relative à la fourniture d'un service de patrouille nautique sur le lac Manitou par la Régie ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut poursuivre avec une patrouille nautique accréditée pour le lac Manitou ;

ATTENDU QUE la Régie peut offrir ce service ;

ATTENDU QU'il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par les lois, que de l'obligation relative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité et la Régie incendie des Monts (RIDM) pour la saison 2022 selon les termes établis à ladite entente et d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur André Ibghy, maire, à signer ladite entente.

2022-03-036

6.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE ET RAMASSAGE DU SABLE DES CHEMINS PUBLICS ET DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le ramassage de sable des chemins publics et du stationnement de l'hôtel de ville sis de la municipalité d'Ivry-sur-le Lac, le 1^{er} février 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé ladite invitation à 7 soumissionnaires, dont 5 n'ont pas soumissionné ;

ATTENDU QUE seulement 2 soumissions ont été reçues et que le résultat de l'analyse est le suivant ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Entrepreneur	Montant TTI
Groupe Villeneuve Inc.	15 270.98 \$
Les entreprises Jerooca Inc.	18 281.03 \$

Il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à Groupe Villeneuve Inc. pour la somme de 15 270,98 \$, taxes incluses.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Dépôt 8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2022

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 28 février 2022 est déposée.

2022-03-037 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-058 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

La conseillère madame Julia Bourke

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de Règlement 2022-140 modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058 afin de modifier diverses dispositions sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2022-140.

2022-03-038 8.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-058 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Julia Bourke;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le projet de règlement 2022-140 modifiant le règlement de lotissement numéro 2013-058, soit adopté.

2022-03-039 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-134 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2011-046

La conseillère madame Julia Bourke

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de Règlement 2022-134 sur les dérogations mineures abrogeant le règlement 2011-046 sera adopté.
- Dépose le projet de règlement 2022-134

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

2022-03-040 8.6 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 2022-134 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2011-046

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Julia Bourke;

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le projet de loi n°67 sanctionné le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le projet de règlement 2022-134 sur les dérogations mineures, soit adopté.

2022-03-041 8.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2013-059 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

La conseillère madame Gabriela Opas

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de Règlement 2022-135 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-059 afin de modifier diverses dispositions sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2022-135.

2022-03-042 8.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2013-059 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Gabriela Opas;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Gabriela Opas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le projet de règlement no. 2022-135 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-059 afin de modifier diverses dispositions, soit adopté.

2022-03-043 8.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-136 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-057 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

La conseillère madame Julia Bourke

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de Règlement 2021-136 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-059 afin de modifier diverses dispositions sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2022-136.

2022-03-044 8.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-136 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-057 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Julia Bourke;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia Bourke

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le projet de règlement 2022-136 modifiant le règlement de construction numéro 2013-057 afin de modifier diverses dispositions, soit adopté.

2022-03-045 8.11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-137 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-051 AFIN DE FAIRE UN RENVOI AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES TARIFS APPLICABLES

La conseillère madame Julia-Ann Wilkins

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le premier projet de Règlement 2022-137 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2013-051 afin de faire un renvoi au règlement sur les permis et certificats pour les tarifs applicables ;
- Dépose le premier projet de règlement 2022-137.

2022-03-046 8.12 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-137 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-051 AFIN DE FAIRE UN RENVOI AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES TARIFS APPLICABLES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Julia-Ann Wilkins;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le premier projet de règlement numéro 2022-137, modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-051 afin de faire un renvoi au règlement sur les permis et certificats pour les tarifs applicables, soit adopté.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

2022-03-047 **8.13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-138 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-122 AFIN DE REMPLACER LE TERME « FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ » PAR LE TERME « AUTORITÉ COMPÉTENTE »**

La conseillère madame Julia-Ann Wilkins

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de Règlement 2022-138 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 afin de remplacer le terme « Fonctionnaire désigné » par le terme « Autorité compétente » sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2022-138.

2022-03-048 **8.14 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-138 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-122 AFIN DE REMPLACER LE TERME « FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ » PAR LE TERME « AUTORITÉ COMPÉTENTE »**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 mars 2022 par madame Julia-Ann Wilkins;

ATTENDU QU'une procédure de consultation publique par visio-conférence se tiendra le 7 avril 2022 à 18h00.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le projet de Règlement 2022-138 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-122 afin de remplacer le terme « Fonctionnaire désigné » par le terme « Autorité compétente », soit adopté.

2022-03-049 **8.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-132 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-058 AFIN D'AJOUTER UNE LARGEUR MINIMALE POUR UN SENTIER DE RANDONNÉE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SUPERFICIE ET AUX DIMENSIONS DE TERRAINS AINSI QUE D'AUGMENTER LE POURCENTAGE ET MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CÉSSION DE TERRAINS OU AU PAIEMENT EN ARGENT POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS ;**

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés à la séance du 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 décembre 2021;

ATTENDU QU'une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours s'est tenue entre le 10 janvier et le 25 janvier 2022 en remplacement de l'assemblée publique de consultation considérant les règles sanitaires liées à la COVID-19 et aux directives ministérielles;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

ATTENDU QUE le second projet de règlement contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil le 10 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le règlement numéro 2022-132 soit adopté.

2022-03-050

8.16 RÈGLEMENT NO. 2021-133 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2013-060 AFIN D'AUGMENTER LE POURCENTAGE MINIMAL DE PRÉSERVATION DU COUVERT FORESTIER, DE PRESCRIRE DES DISPOSITIONS POUR LA PRÉSERVATION DU COUVERT FORESTIER DANS UN SENTIER DE RANDONNÉE ET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS DANS LA MAJORITÉ DES ZONES

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés à la séance du 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 décembre 2021;

ATTENDU QU'une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours s'est tenue entre le 10 janvier et le 25 janvier 2022 en remplacement de l'assemblée publique de consultation considérant les règles sanitaires liées à la COVID-19 et aux directives ministérielles;

ATTENDU QU'à la suite des commentaires reçues durant la période de consultation écrite, le conseil municipal propose d'exiger 90% de préservation du couvert végétal uniquement pour les lots ayant une superficie égale ou supérieure à 18 000 m²;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 10 février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Arcand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE le règlement numéro 2021-133 soit adopté.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Aucun sujet sous cette rubrique

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur André Ibghy, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 14 mars 2022.

2022-03-051 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julia-Ann Wilkins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 19 minutes

André Ibghy
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière trésorière